

Rwanda : verdict reporté dans le procès contre le héros de « Hotel Rwanda »

@rib News, 18/08/2021 Source AFP Le verdict attendu vendredi dans le procès pour « terrorisme » de Paul Rusesabagina, ancien hôtelier dont l'histoire a inspiré le film « Hotel Rwanda », sera annoncé à une date ultérieure mercredi l'autorité judiciaire rwandaise.

La Chambre de la Haute Cour pour les crimes internationaux et transfrontaliers informe le public que le jugement dans l'affaire de M. Paul Rusesabagina et des coaccusés ne sera pas rendu vendredi prochain comme prévu, a déclaré l'instance sur son compte Twitter officiel. « Une autre date sera communiquée aux justiciables ce vendredi 20 août 2021 », ajoute-t-elle. Paul Rusesabagina a été rendu célèbre par le film « Hotel Rwanda » qui raconte comment cet ancien directeur de l'hôtel des Mille Collines à Kigali, un Hutu modeste, a sauvé plus de 1.000 personnes lors du génocide de 1994 qui a fait 800.000 morts, principalement des Tutsi. Aujourd'hui âgé de 67 ans, ce virulent opposant au président Kagame a été jugé à Kigali de février à juillet, avec une vingtaine d'autres personnes, pour soutien prêté au Front de libération nationale (FLN), groupe rebelle accusé d'avoir mené des attaques meurtrières au Rwanda. Il est visé par neuf chefs d'accusation, dont celui de « terrorisme ». La prison à vie a été requise. Paul Rusesabagina a participé à la fondation en 2017 du Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), dont le FLN est considéré comme le bras armé. Mais il nie toute implication dans des attaques menées par ce groupe en 2018 et 2019, qui ont fait neuf morts. Rusesabagina et ses avocats ont boycotté les audiences depuis mars, déclarant un procès « politique » rendu possible par son enlèvement organisé par les autorités rwandaises ainsi que des mauvais traitements en détention. Il vivait en exil depuis 1996 aux Etats-Unis et en Belgique, pays dont il a obtenu la nationalité. Il a été arrêté en août 2020 au Rwanda dans des circonstances troubles, à la descente d'un avion qu'il pensait être destination du Burundi. Le gouvernement rwandais a admis avoir facilité le voyage vers Kigali mais affirme que l'arrestation était « inévitable » et que ses droits n'ont jamais été violés. Les États ont décerné la médaille présidentielle de la liberté en 2005, le Parlement européen et la Belgique, dont il est ressortissant, ont exprimé leurs préoccupations sur les conditions de son arrestation et l'arrêt du procès.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});